



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats

15 bd de la paix

BP 30149

51055 REIMS cedex

Rez de chaussée avant
l'ascenseur

03 26 88 25 53

51@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/51/>

Groupe de travail : affectation des PES

Ce groupe de travail se réunissait la première fois. Nous en sommes satisfaits, c'était une de nos demandes. Nous sommes délégués de **tous** les personnels.

Nous avons donc demandé à nous mettre d'accord sur les modalités. Qu'elles soient justes et transparentes. Nous avons demandé selon quelles modalités, les « vœux » ou préférences d'affectation avaient été recueillis .

- Mme Perjean a fait la synthèse des demandes qu'elle a recueillies.

Dispositif retenu d'un commun accord :

Barème retenu = résultat du concours

Nous ne retenons pas le fait de donner des points supplémentaires pour ceux qui ont des enfants, cela risquant de provoquer des injustices (tous les PES ont-ils déclaré avoir des enfants ? L'âge des enfants ? en effet pour les titulaires il y a des points différents pour les enfants en dessous de 11 ans)

Mais nous retenons le fait d'avoir un regard bienveillant pour tous les parents (hommes ou femmes) et ne pas les mettre en difficulté (ce qui fut réellement le cas)

Ordre d'affectation :

- 1/ existence de cas particuliers (4 PES) > congé de maternité ou difficultés de santé
- 2/ puis nomination des PES qui souhaitent les zones difficiles à pourvoir de Sézanne (3) et Vitry le François (2)
- 3/ 2 PES souhaitent être BD ...dont acte. Nous avons fait enlever les « faux vœux de Brigade », c'est-à-dire ceux qui voulaient être brigade, mais sur une zone du département, ou en exceptant certaines zones, car le chef de la Division des écoles a rappelé la réglementation : « les brigades sont susceptibles d'avoir à faire un remplacement dans tout le département ».

Un poste a été enlevé car implanté sur une classe de CM2 ce qui est contraire à la réglementation.

Les brigades ne devraient pas non plus avoir de remplacement ni en CP ni en CM2 « pur »

30 PES sont donc affectés sur des classes à l'année et 25 sont donc brigades.

Les résultats de ce groupe de travail sont soumis à la décision de la DASEN. Mme Perjean devrait pouvoir

donner les résultats définitifs le 27, si la Dasen les a validés.

Nous restons à disposition des collègues PES qui souhaitent avoir plus de renseignements.

INFOS PRATIQUES

Nous rappelons que les Brigades touchent une indemnité ISSR qui comprend à la fois une indemnité pour la mission de remplacement qu'ils effectuent et une partie « frais de déplacement » suivant le nombre de kilomètres à effectuer à partir de leur résidence administrative.

Nous contacter pour demander la fiche pratique « ISSR » à ce sujet > 51@se-uns.org.

Aline Geeraerts

Vos contacts au Se-UNSA :

Benoît FOLB **06 14 25 29 64**, le vendredi à la section

Jeanne TITUS-CARMEL le mardi à la section

Aline GEERAERTS **06 14 25 31 19** du lundi au vendredi

Jean-Michel ALAVOINE **06 14 25 30 61** du mardi au jeudi

AGIR
& OBTENIR



Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

Se désabonner ? envoyez un simple mail en retour avec la mention désabonnement